

Informations de base	
2019/2028(BUD)	Procédure terminée
BUD - Procédure budgétaire	
Budget général 2020: toutes sections	
Subject	
8.70.50 Budget 2020	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDE Comité de conciliation budgétaire	HOHLMEIER Monika (EPP)	23/07/2019
		GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D)	23/07/2019
	Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	HOHLMEIER Monika (EPP)	11/07/2019
		GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D)	11/07/2019
	Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	GAHLER Michael (EPP)	15/07/2019
	DEVE Développement	GOERENS Charles (Renew)	23/07/2019
	INTA Commerce international	LANGE Bernd (S&D)	18/07/2019
	CONT Contrôle budgétaire	CREȚU Corina (S&D)	17/07/2019
	ECON Affaires économiques et monétaires	MUREȘAN Siegfried (EPP)	18/07/2019
	EMPL Emploi et affaires sociales	ĎURIŠ NICHOLSONOVÁ Lucia (ECR)	24/07/2019

	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		CANFIN Pascal (Renew)	18/07/2019
	ITRE Industrie, recherche et énergie		VĂLEAN Adina (EPP)	16/07/2019
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		HAHN Svenja (Renew)	18/07/2019
	TRAN Transports et tourisme		FREUND Daniel (Greens/EFA)	18/07/2019
	REGI Développement régional		Président au nom de la commission OMARJEE Younous (GUE/NGL)	23/07/2019
	AGRI Agriculture et développement rural		DE CASTRO Paolo (S&D)	16/07/2019
	PECH Pêche		Président au nom de la commission DAVIES Chris (Renew)	10/07/2019
	CULT Culture et éducation		KAMMEREVERT Petra (S&D)	15/07/2019
	JURI Affaires juridiques		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		DELBOS-CORFIELD Gwendoline (Greens/EFA)	24/07/2019
	AFCO Affaires constitutionnelles		Président au nom de la commission TAJANI Antonio (EPP)	03/09/2019
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres		FITZGERALD Frances (EPP)	09/07/2019
	PETI Pétitions		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Affaires générales		3732	2019-11-25
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
05/07/2019	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2019)0400 	Résumé
05/09/2019	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	11734/2019	Résumé
16/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/10/2019	Vote en commission		
15/10/2019	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0017/2019	Résumé
22/10/2019	Débat en plénière		
23/10/2019	Décision du Parlement	T9-0038/2019	Résumé
23/10/2019	Résultat du vote au parlement		
23/10/2019	Début de la conciliation budgétaire (Parlement et Conseil)		
18/11/2019	Vote en commission		
20/11/2019	Rapport déposé sur la conciliation budgétaire	A9-0035/2019	Résumé
20/11/2019	Publication du projet commun budgétaire	14283/2019	
25/11/2019	Adoption du projet du budget par le Conseil		
26/11/2019	Débat en plénière		
27/11/2019	Décision du Parlement	T9-0071/2019	Résumé
27/11/2019	Résultat du vote au parlement		
27/11/2019	Signature de l'acte final		
27/11/2019	Fin de la procédure au Parlement		
27/02/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2028(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDE/9/01742 BUDG/9/00540

Portail de documentation

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	IMCO	PE639.801	03/09/2019	
Avis de la commission	PECH	PE638.756	04/09/2019	
Avis de la commission	AFCO	PE639.807	04/09/2019	
Avis de la commission	ENVI	PE639.770	05/09/2019	
Avis de la commission	ECON	PE638.801	06/09/2019	
Avis de la commission	AGRI	PE639.624	06/09/2019	
Avis de la commission	LIBE	PE639.622	11/09/2019	
Avis spécifique	INTA	PE639.813	25/09/2019	
Avis de la commission	ITRE	PE639.655	26/09/2019	
Avis de la commission	CONT	PE639.783	26/09/2019	
Avis de la commission	TRAN	PE639.932	26/09/2019	
Avis de la commission	EMPL	PE639.697	27/09/2019	
Avis de la commission	CULT	PE639.789	02/10/2019	
Avis de la commission	FEMM	PE639.795	02/10/2019	
Avis de la commission	AFET	PE639.811	02/10/2019	
Projet de rapport de la commission		PE641.127	03/10/2019	
Avis de la commission	REGI	PE639.988	07/10/2019	
Amendements déposés en commission		PE641.401	08/10/2019	
Avis de la commission	DEVE	PE639.818	09/10/2019	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0017/2019	15/10/2019	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0038/2019	23/10/2019	Résumé
Rapport conciliation budgétaire déposé en plénière		A9-0035/2019	20/11/2019	Résumé
Projet commun budgétaire approuvé par le Parlement		T9-0071/2019	27/11/2019	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	11734/2019	05/09/2019	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2019)0400 	05/07/2019	Résumé
	COM(2019)0487		

Document annexé à la procédure			15/10/2019	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CSL/EP	Texte commun budgétaire	14283/2019	20/11/2019	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Rectificatif à l'acte final 32020B0227R(01) JO L 106 06.04.2020, p. 0001 Budget 2020/0227 JO L 057 27.02.2020, p. 0001	Résumé

Budget général 2020: toutes sections

2019/2028(BUD) - 27/11/2019 - Projet commun budgétaire approuvé par le Parlement

Le Parlement européen a adopté par 543 voix pour, 136 contre et 23 abstentions, une résolution sur le projet commun de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020 approuvé par le comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire.

Le Parlement a approuvé le projet commun dont les principaux éléments sont les suivants :

- le niveau global des crédits d'engagement dans le budget 2020 est fixé à **168.688,1 millions d'EUR**, ce qui laisse une marge sous les plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2020 de 1.492,3 millions d'EUR;
- le niveau global des crédits de paiement dans le budget 2020 est fixé à **153.566,2 millions d'EUR** ;
- l'instrument de flexibilité pour 2020 est mobilisé en crédits d'engagement pour un montant de 778,1 millions d'EUR pour la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté) ;
- la marge globale pour engagements est utilisée à hauteur de 269,6 millions d'EUR pour les rubriques 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi) et 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale) ;
- la marge pour imprévus mobilisée en 2017 est compensée à hauteur de 252 millions d'EUR sur les marges non allouées sous la rubrique 5 (Administration) ;
- les crédits de paiement 2020 liés à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2017, 2018, 2019 et 2020 sont estimés par la Commission à 849,8 millions d'EUR.

Rubriques de dépenses du cadre financier - crédits d'engagement (C/E)

Rubrique 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi

Le niveau convenu des C/E est fixé à 25.284,8 millions d'EUR (dont 302 millions d'EUR pour Horizon 2020 et 50 millions d'EUR pour Erasmus+), sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 1a et en utilisant la marge globale pour les engagements à hauteur de 93,8 millions d'EUR.

Rubrique 1b - Cohésion économique, sociale et territoriale

Le niveau convenu des C/E est fixé à 58.645,8 millions d'EUR (dont 28,3 millions d'EUR pour l'initiative pour l'emploi des jeunes), sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la sous-rubrique 1b et en utilisant la marge globale pour les engagements à hauteur de 175,8 millions d'EUR.

Rubrique 2 - Croissance durable: Ressources naturelles

Le niveau des C/E est fixé à 59.907,0 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 514,0 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique.

Rubrique 3 - Sécurité et citoyenneté

Le niveau convenu des C/E est fixé à 3.729,1 millions d'EUR, sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique et en mobilisant l'instrument de flexibilité pour un montant de 778,1 millions d'EUR.

Rubrique 4 - L'Europe dans le monde

Le niveau des C/E est fixé à 10.261,6 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 248,4 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique.

Rubrique 5 – Administration

Le niveau convenu des C/E est fixé à 10.272,1 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 729,9 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 5, après utilisation de 252,0 millions d'EUR de la marge pour compenser la mobilisation de la marge pour imprévus en 2017.

Déclarations communes

Le Parlement a confirmé les déclarations communes du Parlement, du Conseil et de la Commission annexées à la résolution, qui concernent en particulier :

- l'évolution ordonnée des paiements par rapport aux crédits d'engagement afin d'éviter un niveau anormal de factures impayées en fin d'exercice ;
- le financement de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EASO), une fois adoptée la proposition législative visant à renforcer les capacités de soutien opérationnel de l'Agence ;
- la détermination à utiliser au mieux l'enveloppe au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ);
- la nécessité de se rapprocher de l'objectif 20 % de dépenses liées au climat pour la période 2014-2020.

Budget général 2020: toutes sections

2019/2028(BUD) - 15/10/2019 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Monika HOHLMEIER (PPE, DE) et d'Eider GARDIAZABAL RUBIAL (S&D, ES) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020.

La commission compétente a proposé de fixer le niveau global des crédits du budget pour 2020 (toutes sections) à **170.971.519.973 EUR en crédits d'engagement**, soit une augmentation de 2.699.813.994 EUR par rapport au projet de budget, et de fixer le niveau global des crédits du budget pour 2020 (toutes sections) à **159.146.168.195 EUR en crédits de paiement**.

Les députés ont affirmé que le budget pour 2020 devrait ouvrir la voie au cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et constituer un solide point de départ pour le déploiement de la nouvelle génération de programmes et de politiques de l'Union. 2020 sera en outre la dernière année du CFP actuel et, par conséquent, la dernière occasion pour l'Union de tenir les engagements politiques qu'elle s'est fixés pour cette période, notamment pour atteindre l'objectif de l'Union en matière de climat, concrétiser les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) et réaliser le socle européen des droits sociaux.

Rétablissement des crédits

Les députés ont pris acte de la position du Conseil sur le projet de budget, qui a réduit les crédits d'engagement de 1,51 milliard d'EUR par rapport à la proposition de la Commission. Estimant que les réductions opérées par le Conseil sont en contradiction flagrante avec les priorités de l'Union, ils ont demandé de rétablir, pour toutes les lignes dont les crédits ont été revus à la baisse par le Conseil, le

niveau des crédits figurant dans le projet de budget, tant pour les dépenses opérationnelles que pour les dépenses administratives, et de prendre comme point de départ le projet de budget pour faire valoir la position du Parlement

Budget renforcé pour le climat

Les députés ont souligné l'impératif de s'attaquer au changement climatique et de protéger l'environnement d'une façon qui encourage l'emploi, renforce la compétitivité, encourage le développement durable et garantisse la prospérité sociale. Ils ont insisté sur le rôle essentiel des technologies nouvelles et émergentes dans la réalisation de cet objectif. Le budget pour 2020 devrait aussi préparer l'Union à un objectif encore plus ambitieux de prise en compte du climat et de la biodiversité dans le cadre du CFP 2021-2027.

Par conséquent, les députés ont proposé de renforcer substantiellement, à savoir de plus de 2 milliards d'EUR par rapport au projet de budget, les lignes budgétaires de plusieurs rubriques - en particulier la sous-rubrique 1a. du CFP - pour répondre aux enjeux environnementaux et au changement climatique.

Autres financements supplémentaires

Les députés ont également recommandé de :

- renforcer l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) au-delà du montant proposé par la Commission, afin également d'assurer une transition sans heurts vers le Fonds social européen Plus (FSE+) dans le prochain CFP;
- renforcer les ressources financières pour répondre aux futures demandes suscitées par Erasmus+, principal programme pour l'éducation et la formation, dont l'enseignement et la formation professionnels, la jeunesse et le sport en Europe;
- renforcer les lignes budgétaires liées aux priorités du Parlement, dans des domaines tels que les PME, la transition numérique, l'intelligence artificielle, la recherche sur le cancer, la coopération en matière de sécurité et de justice, les douanes, les migrations et la politique extérieure, dont l'aide humanitaire et l'aide au développement.

Instrument de flexibilité

Pour permettre un financement suffisant des priorités urgentes, et compte tenu des marges très étroites, voire inexistantes, de certaines rubriques en 2020, les députés ont préconisé de mobiliser la totalité de l'instrument de flexibilité et de la marge globale pour les engagements ainsi que de mobiliser la marge pour imprévus et de veiller à ce qu'une partie de celle-ci reste disponible pour financer des imprévus susceptibles d'intervenir au cours du prochain exercice. Ils ont également insisté pour réutiliser pleinement les dégagements pour la recherche visés à l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier.

Les députés ont ensuite formulé une série d'observations et de recommandations pour chaque sous-rubrique du CFP.

Parlement européen

Les députés ont proposé de rétablir les crédits fixés dans l'état prévisionnel après une analyse minutieuse et responsable des besoins du Parlement pour 2020. Ils ont toutefois exprimé leur préoccupation face aux coupes opérées par la Commission dans le budget du Parlement.

Les députés veulent augmenter deux lignes du projet de budget, en raison du taux plus élevé de non-réélection à la suite des élections européennes (63 % alors qu'une moyenne de 50 % a servi de base de calcul) et le report du Brexit au 31 octobre 2019. Ils souhaitent également augmenter la ligne relative aux fondations politiques européennes.

Budget général 2020: toutes sections

La délégation du Parlement européen au comité de conciliation a adopté le rapport de Monika HOHLMEIER (PPE, DE) (Section III - Commission) et Eider GARDIAZABAL RUBIAL (S&D, ES) (autres sections) sur le projet commun de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020 approuvé par le comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire.

La délégation du PE a invité le Parlement à approuver le projet commun approuvé par le comité de conciliation.

Les principaux éléments pour des conclusions communes sont les suivants :

- le niveau global des crédits d'engagement dans le budget 2020 est fixé à 168.688,1 millions d'euros, ce qui laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2020 de 1.492,3 millions d'euros ;
- le niveau global des crédits de paiement dans le budget 2020 est fixé à 153.566,2 millions d'euros ;
- l'instrument de flexibilité pour 2020 est mobilisé en crédits d'engagement pour un montant de 778,1 millions d'euros pour la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté) ;
- la marge globale pour engagements est utilisée à hauteur de 269,6 millions d'euros pour les rubriques 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi) et 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale) ;
- la marge pour imprévus mobilisée en 2017 est compensée à hauteur de 252 millions EUR sur les marges non allouées sous la rubrique 5 (Administration) ;
- les crédits de paiement 2020 liés à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2017, 2018, 2019 et 2020 sont estimés par la Commission à 849,8 millions EUR.

Les députés ont confirmé les déclarations communes du Parlement, du Conseil et de la Commission annexées au projet de résolution, qui concernent en particulier :

- l'évolution ordonnée des paiements par rapport aux crédits d'engagement afin d'éviter un niveau anormal de factures impayées en fin d'exercice ;
- le financement de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EASO), une fois adoptée la proposition législative visant à renforcer les capacités de soutien opérationnel de l'Agence ;
- la détermination à utiliser au mieux l'enveloppe au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) ;
- la nécessité de se rapprocher de l'objectif 20 % de dépenses liées au climat pour la période 2014-2020.

Budget général 2020: toutes sections

2019/2028(BUD) - 27/02/2020 - Acte final

OBJECTIF : adoption du budget général de l'Union européenne pour 2020.

ACTE LÉGISLATIF : adoption définitive (UE, Euratom) 2020/227 du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020.

CONTENU : le Parlement européen a voté l'adoption du budget de l'UE pour 2020, conformément au compromis global dégagé au sein du comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire le 20 novembre 2020.

Le budget 2020 continuera à soutenir la croissance et la compétitivité de l'économie européenne, ainsi que d'autres priorités de l'UE, telles que la sécurité et la gestion des migrations. 21 % du budget seront consacrés à des mesures visant à lutter contre le changement climatique.

Budget de l'UE pour 2020

- Crédits d'engagement : le niveau global des crédits d'engagement dans le budget 2020 est fixé à 168.688,1 millions d'EUR, ce qui laisse une marge sous les plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2020 de 1.492,3 millions d'EUR.
- Crédits de paiement : ils sont fixés à 153.566,2 millions d'EUR. Ces montants représentent un taux de variation de + 1,50 % et de + 3,42 % respectivement par rapport au budget 2019. L'augmentation des paiements est le signe de la poursuite de la mise en œuvre, à un rythme soutenu, des programmes pour la période 2014-2020.

Recettes

Les recettes budgétaires s'élèvent à 153.566.205.917 EUR. Le taux uniforme d'appel de la ressource «TVA» est de 0,30 % (sauf pour l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède pour lesquels le taux d'appel pour la période 2014-2020 a été fixé à 0,15 %) tandis que celui de la ressource «RNB» est de 0,6507%. Les ressources propres traditionnelles représentent 14,43 % du financement du budget pour 2020. La ressource TVA représente 12,34 % et la ressource RNB 71,98 %.

Les autres recettes de cet exercice sont estimées à 1 928 450 061 EUR.

Les ressources propres nécessaires au financement du budget 2020 représentent 0,89 % du RNB total.

Rubriques de dépenses du cadre financier pluriannuel (CFP) - crédits d'engagement (C/E)

Rubrique 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi

Le niveau convenu de C/E est fixé à 25.284,8 millions d'EUR sans laisser de marge sous le plafond de dépenses de la rubrique 1a et en utilisant la marge globale pour les engagements de 93,8 millions d'EUR.

Des fonds supplémentaires ont été alloués au programme de recherche Horizon 2020 (13,5 milliards d'EUR au total, + 8,8 %), aux systèmes européens de navigation par satellite (EGNOS et Galileo) (1,2 milliard d'EUR, + 74,8 %) et au volet «énergie» du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (1,3 milliard d'EUR, + 35,0 %). Erasmus+ recevra 2,9 milliards d'EUR (+ 3,6 %) pour soutenir les échanges de jeunes.

Rubrique 1b - Cohésion économique, sociale et territoriale

Le niveau convenu de C/E est fixé à 58.645,8 millions d'EUR (dont 28,3 millions d'EUR supplémentaires pour l'Initiative pour l'emploi des jeunes), sans laisser de marge sous le plafond de dépenses de la sous-rubrique 1b et en utilisant la marge globale pour les engagements de 175,8 millions d'EUR.

Rubrique 2 - Croissance durable : Ressources naturelles

Le niveau de C/E est fixé à 59.907,0 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 514,0 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique.

Rubrique 3 - Sécurité et citoyenneté

Le niveau convenu de C/E est fixé à 3.729,1 millions d'EUR, sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique et en mobilisant l'instrument de flexibilité pour un montant de 778,1 millions d'EUR. Le Fonds « Asile, migration et intégration » a reçu 949 millions d'EUR pour la gestion des migrations. Le Fonds pour la sécurité intérieure recevra 501 millions d'EUR. Un financement supplémentaire par rapport à 2019 sera fourni à plusieurs agences, y compris pour le recrutement de nouveaux membres du personnel par Frontex, le Bureau européen d'appui en matière d'asile, Europol et le Parquet européen.

Rubrique 4 - L'Europe dans le monde

Le niveau de C/E est fixé à 10.261,6 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 248,4 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique.

Rubrique 5 - Administration

Le niveau convenu de C/E est fixé à 10.272,1 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 729,9 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 5, après utilisation de 252,0 millions d'EUR de la marge pour compenser la mobilisation de la marge pour imprévus en 2017.

Instruments spéciaux

Les engagements sont fixés à 588 millions d'EUR. Des instruments spéciaux offrent une certaine souplesse et permettent, le cas échéant, de répondre à des besoins budgétaires imprévus.

Parmi les autres éléments du budget, on peut citer :

- l'instrument de flexibilité pour 2020 est mobilisé en crédits d'engagement pour un montant de 778,1 millions d'EUR pour la rubrique 3 Sécurité et citoyenneté ;
- la marge globale pour les engagements est utilisée à hauteur de 269,6 millions d'EUR pour les rubriques 1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi et 1b Cohésion économique, sociale et territoriale ;
- la marge pour imprévus mobilisée en 2017 est compensée à hauteur de 252 millions d'EUR par les marges non allouées de la rubrique 5 Administration ;
- les crédits de paiement pour 2020 liés à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2017, 2018, 2019 et 2020 sont estimés par la Commission à 849,8 millions d'EUR.

Budget général 2020: toutes sections

2019/2028(BUD) - 05/07/2019 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF: présentation par la Commission de sa proposition pour le projet de budget 2020 (toutes sections).

CONTEXTE : le budget de l'UE pour 2020 est le dernier budget relevant du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union pour la période allant de 2014 à 2020 et s'inscrit dans les limites fixées par ce cadre. La proposition repose sur le principe que le Royaume-Uni participera pleinement à l'exécution et au financement du budget 2020 de l'UE comme s'il était un État membre.

Le budget 2020 sera exécuté au cours de la première année de mandat d'un Parlement européen nouvellement élu et d'une nouvelle Commission européenne. En vue de garantir la stabilité requise et la continuité d'une période de programmation à l'autre, la Commission juge essentiel qu'un accord au sein du Conseil européen sur le nouveau CFP soit dégagé à l'automne 2019, conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2018, suivi d'un accord global d'ici à la fin de 2019.

CRÉDITS PROPOSÉS

Le projet de budget 2020 (instruments spéciaux compris) se présente comme suit :

- le total des crédits d'engagement (instruments spéciaux compris), s'établirait à **168.271,7 millions d'EUR**, ce qui correspond à 0,99 % du RNB, soit une hausse de 2.082,5 millions d'EUR par rapport au budget 2019 (+1,3 %). La marge totale qui en résulte sous le plafond des engagements du CFP s'élève à 1.781,0 millions d'EUR ;

- les crédits de paiement s'établiraient à **153.620,7 millions d'EUR**, ce qui correspond à 0,90 % du RNB et représente une hausse de 3,5 % par rapport aux crédits de paiement dans le budget 2019. La marge qui subsiste sous le plafond des paiements du CFP pour 2020 se chiffre à 20.067,6 millions d'EUR.

GRANDES PRIORITÉS POUR 2020

Le budget 2020 de l'Union est un budget de continuité et de transition. Il continuera à soutenir les réalisations accomplies par l'UE ces dernières années et les priorités des programmes actuels, tout en offrant le meilleur point de départ possible pour la nouvelle génération de programmes qui démarreront en 2021.

En ce qui concerne la proposition de la Commission, les crédits alloués au titre du budget 2020 sont principalement destinés aux domaines prioritaires suivants:

1) Des investissements, une croissance et des emplois à caractère durable et inclusif

Plus de 83 milliards d'EUR en engagements sont destinés à stimuler la croissance économique et les régions européennes et à soutenir la jeunesse.

Pour que la croissance profite à tous les Européens, et notamment à ceux qui sont les plus durement touchés, l'UE et ses États membres devront investir dans les emplois de demain et exploiter les perspectives offertes par la transition vers le numérique et vers une économie à faibles émissions de carbone.

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) continuera de soutenir le déploiement et l'exploitation des infrastructures de services numériques, des réseaux à haut débit rapide et ultrarapide et des points d'accès locaux gratuits sans fil grâce à l'initiative Wi-Fi4EU.

Le budget 2020 contribuera également à l'entreprise commune pour le calcul à haute performance européen, qui vise à développer et à soutenir le supercalcul ultra-rapide (exaflopique) d'ici à 2022/2023, et financera de nouvelles composantes d'Horizon 2020, telles que l'initiative pilote du Conseil européen de l'innovation renforcé, ouvrant la voie au programme qui lui succédera, Horizon Europe.

La Commission prévoit d'affecter 13,2 milliards d'EUR pour la recherche et l'innovation à travers l'Europe dans le cadre d'Horizon 2020 et 1,2 milliard d'EUR (+75 % par rapport à 2019) en faveur de Galileo, le système de radionavigation par satellite propre à l'Europe.

Le projet de budget propose également 255 millions d'EUR pour le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (EDIDP) en 2020 afin d'encourager les entreprises à coopérer au développement conjoint de produits et de technologies de défense, jusqu'à la mise en place, en 2021, d'un véritable Fonds européen de la défense.

Dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, un montant de 2,8 milliards d'EUR sera disponible pour le programme Erasmus+. Doté d'un budget de 166 millions d'EUR, le corps européen de solidarité permettra aux jeunes d'acquérir une expérience dans le bénévolat auprès de nombreux types d'organisations à travers l'Europe. L'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) a jusqu'à présent bénéficié d'un peu plus de 4,4 milliards d'EUR dans l'actuel CFP, et un montant supplémentaire de 116,7 millions d'EUR est proposé pour 2020.

2) La migration, la solidarité et la sécurité dans un monde de plus en plus multipolaire

Le budget de l'UE poursuivra en 2020 la mise en œuvre de toutes les mesures prises au niveau européen qui permettent de mieux gérer les flux migratoires, de limiter la migration clandestine et de se concentrer davantage sur les causes profondes de la migration: le nouveau système d'entrée /sortie visant à renforcer la gestion des frontières, le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages, la version modernisée du système d'information Schengen, la facilité en faveur des réfugiés en Turquie et le Fonds européen pour le développement durable.

Dans l'attente de l'adoption de la proposition de la Commission visant à réviser le règlement de Dublin, le Fonds «Asile, migration et intégration» pour 2020 devrait continuer à soutenir les États membres sous pression, en se concentrant en particulier sur la Grèce, et à accompagner les efforts de solidarité et de réinstallation.

Le projet de budget prévoit notamment :

- 420,6 millions d'EUR (+34,6 % par rapport à 2019) en faveur de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), à la suite de l'accord dégagé en mars 2019 par le Parlement européen et le Conseil en vue de la mise en place d'un corps permanent de 10.000 garde-frontières d'ici à 2027;

- 56,2 millions d'EUR pour le nouveau programme rescEU (modernisation du mécanisme de protection civile de l'Union), afin d'accroître la capacité de réaction face aux séismes, aux incendies de forêt et aux autres catastrophes ;

- 560 millions d'EUR pour les personnes dans le besoin en Syrie ainsi que pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil dans la région, ainsi qu'un renforcement de 60 millions d'EUR en faveur de l'instrument européen de voisinage pour le volet «Afrique du Nord» du fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique afin de prévenir la migration irrégulière et d'améliorer la situation des migrants et des réfugiés.

3) La lutte contre le changement climatique

Le projet de la Commission prévoit de consacrer 21 % du budget global pour 2020 à la lutte contre le changement climatique, ce qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif ambitieux de consacrer 20 % du budget à long terme de l'UE à des activités de lutte contre le changement climatique. Un objectif encore plus ambitieux est proposé pour le prochain CFP, afin de soutenir l'engagement pris par l'UE dans le cadre de l'accord de Paris de réduire d'au moins 40 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 dans la perspective d'une économie neutre sur le plan climatique.

PRINCIPAUX ASPECTS PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER 2014-2020

Dans le CFP, le plafond global des crédits d'engagement pour 2020 s'établit à 168.797 millions d'EUR, ce qui représente 0,99 % du revenu national brut (RNB) de l'Union. Le plafond des crédits de paiement se chiffre à 172.420 millions d'EUR, soit 1,01 % du RNB.

- **Rubrique 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : les crédits d'engagement s'établissent à 24.716,4 millions d'EUR. Ce montant est en hausse de 5,5 % par rapport au budget 2019, principalement en raison des augmentations prévues au titre du cadre stratégique commun pour la recherche et l'innovation, du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, des grands projets d'infrastructures et d'Erasmus+. Il subsiste ainsi une marge de 474,6 millions d'EUR. Les crédits de paiement augmentent de 7,7 % et passent à 22.108,5 millions d'EUR.

- **Rubrique 1b - Cohésion économique, sociale et territoriale** : les crédits d'engagement augmentent de 2,5 %, passant à 58.611,9 millions d'EUR, ce qui ne laisse aucune marge. Les crédits de paiement pour la rubrique augmentent de 6,4 % par rapport au budget 2019 et passent à 50.042,4 millions d'EUR. Il n'y a pas de besoins en crédits de paiement pour la clôture des programmes de la période 2007-2013 étant donné que ces derniers devraient tous être clôturés en 2019. La mise en œuvre des programmes 2014-2020 devrait se poursuivre en vitesse de croisière.

- **Rubrique 2 - Croissance durable: ressources naturelles** : les crédits d'engagement en faveur des politiques en matière d'agriculture, de pêche et d'environnement s'établissent à 59.994,9 millions d'EUR, soit une augmentation de 0,6 % par rapport au budget 2019. Le niveau des dépenses laisse une marge de 426,1 millions d'EUR sous le plafond. Les crédits de paiement se chiffrent à 58.014,3 millions d'EUR, soit une hausse de 1,1 % par rapport à 2019. Le financement des dépenses relatives au marché et des paiements directs au titre du Fonds européen agricole de garantie s'élève à 43.531,8 millions d'EUR en crédits d'engagement et à 43.501,7 millions d'EUR en crédits de paiement.

- **Rubrique 3 - Sécurité et citoyenneté** : le niveau des crédits d'engagement est fixé à 3.729,1 millions d'EUR, soit un montant inférieur de 2,5 % à celui du budget 2019, mais qui reste, de 778,1 millions d'EUR, au-dessus du plafond, ce qui nécessite la mobilisation de l'instrument de flexibilité à hauteur du même montant. Les crédits de paiement se chiffrent à 3.723,9 millions d'EUR, ce qui correspond à une hausse de 5,6 % par rapport au budget 2019.

- **Rubrique 4 - L'Europe dans le monde** : la Commission propose des crédits d'engagements d'un montant de 10.307,6 millions d'EUR (- 8,9 % par rapport au budget 2019). Pour 2020, il est proposé d'utiliser 240 millions d'EUR de la marge non allouée sous la rubrique pour renforcer, de 120 millions d'EUR chacune, les lignes de l'aide humanitaire et de l'instrument européen de voisinage afin d'honorer l'engagement pris lors de la conférence sur la Syrie de 2019. Les crédits de paiement s'élèvent à 8.986,1 millions d'EUR, ce qui correspond à une diminution de -4,0 %.

- **Rubrique 5 – Administration** : toutes institutions confondues, si l'on inclut les pensions et les écoles européennes, augmentent de 3,8 %, (les crédits de paiement augmentent eux aussi de 3,8 %), les engagements s'établissant à 10.324,1 millions d'EUR. La marge encore disponible s'élève à 677,9 millions d'EUR pour 2020.

Une des priorités clés de la Commission est de s'assurer que le budget de l'UE crée une valeur ajoutée pour les citoyens de l'Union. Le projet de budget 2020 a été établi compte tenu des informations sur la performance de l'ensemble des programmes de dépenses de l'UE, dont il ressort que le budget de l'Union produit des résultats concrets pour les citoyens de l'UE et d'ailleurs.

Budget général 2020: toutes sections

2019/2028(BUD) - 15/10/2019 - Document annexé à la procédure

La Commission européenne a présenté au Parlement européen et au Conseil la **lettre rectificative n° 1** au projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020.

Dans l'ensemble, l'incidence nette de la LR n° 1/2020 sur les dépenses prévues dans le projet de budget 2020 est une hausse de 16,4 millions d'EUR en crédits d'engagement et une baisse de 5,4 millions d'EUR en crédits de paiement.

Fonds européen agricole et de garantie (FEAGA)

La LR n° 1/2020 actualise les estimations des dépenses agricoles sur la base des données économiques et du cadre législatif les plus récents. Outre la modification des éléments de marché, la LR n° 1/2020 tient également compte de l'incidence des décisions agricoles depuis l'adoption du projet de budget 2020 (PB 2020), en juillet 2019, ainsi que d'autres propositions qui sont susceptibles d'avoir un effet important au cours de l'exercice 2020.

Globalement, les besoins du FEAGA pour 2020 sont à présent estimés à 44.481,1 millions d'EUR, ce qui représente une hausse de 304,3 millions d'EUR par rapport au PB 2020. Cette augmentation est principalement due à des besoins supplémentaires concernant :

- le chapitre 05.07 Audit des dépenses agricoles financées par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) (+174,3 millions d'EUR) ;
- le chapitre 05.03 Paiements directs visant à contribuer aux revenus agricoles, à limiter la variabilité de ces revenus et à réaliser les objectifs en matière d'environnement et de climat (+94 millions d'EUR) ;
- le chapitre 05.02 Améliorer la compétitivité du secteur agricole grâce aux interventions sur les marchés agricoles (+36,0 millions d'EUR).

Le montant des recettes affectées estimées être disponibles en 2020 est en augmentation, passant de 645,0 millions d'EUR dans le PB 2020 à 999,0 millions d'EUR (+354,0 millions d'EUR), de sorte que les besoins supplémentaires sont plus que compensés.

À la suite de ces actualisations, la Commission propose de réduire les estimations des dépenses agricoles de -49,7 millions d'EUR par rapport au PB 2020. Les crédits d'engagement, d'un montant de 43 482,1 millions d'EUR, qui incluent un montant de 478,0 millions d'EUR destiné à la Réserve pour les crises dans le secteur agricole, seront nécessaires pour couvrir les besoins du FEAGA pour 2020.

Ajustements liés aux propositions législatives liées à la préparation au Brexit

Fonds de solidarité de l'Union

La [proposition](#) de la Commission concernant un règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil afin de fournir une aide financière aux États membres en vue de faire face à la lourde charge financière occasionnée à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union sans accord introduit un nouvel article qui prévoit, pour les avances, un montant maximal de 100 millions d'EUR (contre un montant de 50 millions d'EUR dans le règlement de base).

La Commission propose donc d'augmenter de 50 millions d'EUR le montant des avances au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne et de mettre en réserve ce montant supplémentaire en attendant que le Parlement européen et le Conseil aient adopté la modification de la base juridique.

Nouvelle ligne budgétaire dans l'état général des recettes

Afin de permettre à la Commission de mettre en œuvre la [proposition](#) en vue d'un règlement du Conseil relatif à des mesures portant sur l'exécution et le financement du budget général de l'Union en 2020 eu égard au retrait du Royaume-Uni de l'Union, la Commission propose de créer une nouvelle ligne budgétaire dans la partie B de l'état général des recettes, à savoir un nouvel article 3.8.0 destiné à recevoir la contribution du Royaume-Uni en ce qui concerne l'application du cadre d'urgence.

Ajustements concernant les budgets administratifs du Parlement européen et du Service européen pour l'action extérieure, et les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable

Parlement européen

La Commission propose de faire figurer dans le PB 2020 les éléments suivants : i) 89 emplois supplémentaires pour le tableau des effectifs de 2020 et ii) 13,3 millions d'EUR de crédits pour le personnel externe, correspondant à 155 emplois d'agents contractuels, ainsi que l'augmentation des crédits nécessaires pour couvrir les actualisations des rémunérations et la progression des carrières.

Service européen pour l'action extérieure

Depuis la présentation du PB 2020, deux éléments figurant dans la section «Service européen pour l'action extérieure (SEAE)» ont évolué et nécessitent une mise à jour, à savoir:

- le bâtiment NEO : la redéfinition des priorités et le redéploiement prévu permettent de ramener le montant supplémentaire demandé pour 2020 (5,0 millions d'EUR) à 2,8 millions d'EUR ;
- l'adaptation des effectifs du bureau de l'UE au Kosovo : un budget supplémentaire pour financer trois emplois supplémentaires a été mis à la disposition du SEAE à partir de janvier 2019, portant à 15 le nombre total d'emplois pour les tâches de transition.

Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable

La Commission propose de transférer des montants de 16,9 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 14,9 millions d'EUR en crédits de paiement de la réserve (40.02.41) à la ligne opérationnelle (11.03.01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers). Ce transfert, neutre sur le plan budgétaire, se rapporte aux accords de pêche avec la République du Cap-Vert, la République de Gambie et la République de Guinée-Bissau.

Ajustements et corrections techniques

La Commission propose :

- de mettre en place la structure budgétaire nécessaire dans le budget 2020 pour permettre à la Commission de commencer à mettre en œuvre le Fonds pour l'innovation créé par la [directive \(UE\) 2018/410](#) du Parlement européen et du Conseil, notamment dans la perspective du lancement, d'ici au milieu de l'année 2020, d'un premier appel à propositions de projets ;
- de réduire les crédits de paiement pour l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) de 21,8 millions d'EUR, ce qui donne un total de 196 millions d'EUR, qui correspond aux besoins réels de l'agence pour 2020.

Budget général 2020: toutes sections

2019/2028(BUD) - 23/10/2019 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 529 voix pour, 130 contre et 43 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020.

Le Parlement a :

- fixé le niveau global des crédits du budget pour 2020 (toutes sections) à **170.971.519.973 EUR en crédits d'engagement**, soit une augmentation de 2.699.813.994 EUR par rapport au projet de budget,
- décidé de mettre à disposition un montant de 280.700.000 EUR en crédits d'engagement à la suite des dégage­ments effectués au titre de l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier ;
- fixé le niveau global des crédits du budget pour 2020 (toutes sections) à **159.146.168.195 EUR en crédits de paiement**.

Dans sa résolution, le Parlement a souligné que le budget 2020 de l'UE devait ouvrir la voie au cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et qu'il représentait la dernière occasion pour l'Union de tenir les engagements politiques qu'elle s'est fixés pour cette période, notamment pour atteindre l'objectif de l'Union en matière de climat, concrétiser les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), réaliser le socle européen des droits sociaux et honorer l'objectif de l'Union consistant à atteindre une économie neutre en carbone d'ici à 2050.

Rétablissement des crédits

Le Parlement a pris acte de la position du Conseil sur le projet de budget, qui a réduit les crédits d'engagement de 1,51 milliard d'EUR par rapport à la proposition de la Commission. Estimant que les réductions opérées par le Conseil sont en contradiction flagrante avec les priorités de l'Union, il a décidé, par principe, de rétablir, pour toutes les lignes dont les crédits ont été revus à la baisse par le Conseil, le niveau des crédits figurant dans le projet de budget, tant pour les dépenses opérationnelles que pour les dépenses administratives, et de prendre comme point de départ le projet de budget pour faire valoir sa position.

Budget renforcé pour le climat

Le Parlement a souligné l'impératif de s'attaquer au changement climatique et de protéger l'environnement d'une façon qui encourage l'emploi, renforce la compétitivité, encourage le développement durable et garantisse la prospérité sociale. Il a déploré que, dans le CFP actuel, le budget de l'Union ne dispose que de moyens limités pour s'attaquer à lui seul aux défis climatiques tout en soulignant que les besoins d'investissement dans ce domaine sont bien plus élevés et que la Commission les situe entre 175 et 290 milliards d'EUR par an. Le budget pour 2020 devrait aussi préparer l'Union à un objectif encore plus ambitieux de prise en compte du climat et de la biodiversité dans le cadre du CFP 2021-2027.

Tout en appelant de ses vœux une proposition concrète sur le pacte vert pour l'Europe, le Parlement a proposé de renforcer substantiellement, à savoir de plus de 2 milliards d'EUR par rapport au projet de budget, les lignes budgétaires de plusieurs rubriques du CFP pour répondre aux enjeux environnementaux et au changement climatique.

Autres financements supplémentaires

Le Parlement a formulé une série d'observations et de recommandations pour chaque sous-rubrique du CFP. Il a en particulier :

- i) augmenté de manière significative - 737,8 millions d'EUR en crédits d'engagement - les crédits alloués à Horizon 2020 par rapport au montant inscrit dans le projet de budget et ii) affecté aux lignes budgétaires d'Horizon 2020 les plus utiles pour les projets de recherche liés au climat la totalité du montant de 280,7 millions d'EUR de crédits d'engagement dégagés en 2018 à la suite de la non-exécution de projets de recherche ;
- proposé d'augmenter le financement du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE-transports et du MIE-énergie) d'un montant total de 545 millions d'euros en crédits d'engagement par rapport au montant inscrit dans le projet de budget;
- adopté une hausse de 50 millions d'EUR en crédits d'engagement en faveur du programme COSME afin de stimuler encore la capacité du programme à promouvoir l'entrepreneuriat, notamment chez les femmes, et à améliorer la compétitivité et l'accès des entreprises de l'Union aux marchés;
- adopté une hausse de 123,4 millions d'EUR en crédits d'engagement par rapport au projet de budget pour répondre aux futures demandes suscitées par Erasmus+, principal programme pour l'éducation et la formation, dont l'enseignement et la formation professionnels, la jeunesse et le sport en Europe.

Le Parlement a également recommandé de :

- renforcer l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) au-delà du montant proposé par la Commission, afin également d'assurer une transition sans heurts vers le Fonds social européen Plus (FSE+) dans le prochain CFP;

- renforcer les lignes budgétaires liées aux priorités du Parlement, dans des domaines tels que les PME, la transition numérique, l'intelligence artificielle, la recherche sur le cancer, la coopération en matière de sécurité et de justice, les douanes, les migrations et la politique extérieure, dont l'aide humanitaire et l'aide au développement.

Instrument de flexibilité

Pour permettre un financement suffisant des priorités urgentes, et compte tenu des marges très étroites, voire inexistantes, de certaines rubriques en 2020, le Parlement a préconisé de mobiliser la totalité de l'instrument de flexibilité et de la marge globale pour les engagements ainsi que de mobiliser la marge pour imprévus et de veiller à ce qu'une partie de celle-ci reste disponible pour financer des imprévus susceptibles d'intervenir au cours du prochain exercice.

Paielements

Les députés ont attiré l'attention sur la marge sans précédent de 20.067,6 millions d'EUR, somme restante sous le plafond des paiements dans le projet de budget, en raison du démarrage tardif des programmes de la période 2014-2020 et de l'accumulation y afférente de paiements inutilisés. Il a souligné la nécessité d'éviter une accumulation importante de demandes de paiement au début du prochain CFP.

Le Parlement a par conséquent augmenté les paiements versés aux Fonds structurels et d'investissement européens d'un montant global de 3 milliards d'EUR, partant du principe que les États membres continueront d'accélérer l'exécution de leurs programmes opérationnels durant la dernière année de l'actuel CFP, et qu'ils respecteront mieux leurs propres prévisions.

Enfin en ce qui concerne le Parlement, les députés ont proposé de rétablir les crédits fixés dans l'état prévisionnel après une analyse minutieuse et responsable des besoins du Parlement pour 2020. Ils ont toutefois exprimé leur préoccupation face aux coupes opérées par la Commission dans le budget du Parlement.

Budget général 2020: toutes sections

2019/2028(BUD) - 05/09/2019 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020.

Pour le budget du prochain exercice, le Conseil prévoit au total :

- **166 763,93 millions d'EUR** en crédits d'engagement (c/e) et

- **153 111,91 millions d'EUR** en crédits de paiement (c/p).

Par rapport à 2019, les crédits d'engagement augmentent de +0,58 % et les crédits de paiement augmentent de +3,32 %.

Le montant total des crédits de paiement prévus correspond à 0,90 % du revenu national brut (RNB) de l'UE.

PRINCIPES DIRECTEURS

La position du Conseil sur le PB 2020 a été définie en suivant les principes directeurs consistant à établir le budget de manière prudente et réaliste, et à prévoir des ressources suffisantes pour soutenir des priorités clairement définies. L'application de ces principes devrait permettre de laisser des marges suffisantes sous les plafonds pour pouvoir faire face à des imprévus :

- l'analyse des crédits d'engagement au titre de chaque programme et action, par ligne budgétaire, repose sur deux concepts: i) une capacité d'absorption démontrée par la mise en œuvre réelle des programmes au cours des années précédentes; ii) une accélération réaliste de la mise en œuvre des programmes, en évitant des hausses excessives par rapport à 2019 ;

- compte tenu de la marge déjà élevée, les crédits de paiement n'ont pas été ciblés dans le cadre de l'analyse budgétaire. La plupart des réductions des crédits de paiement sont une conséquence des réductions de crédits non dissociés ;

- une approche stricte a été suivie vis-à-vis des dépenses administratives. Il n'empêche que toutes les institutions bénéficient d'une augmentation de leur budget annuel pour 2020. Une analyse par ligne budgétaire effectuée par le Comité budgétaire a permis de procéder à des adaptations, notamment en vue de stabiliser les niveaux des effectifs ;

- en ce qui concerne les agences décentralisées, il est suggéré de réduire le niveau général des contributions du budget de l'Union de -36,99 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement.

DÉPENSES PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

RUBRIQUE 1: Croissance intelligente et inclusive: 82,439 milliards d'EUR en c/e et 72,011 milliards d'EUR en c/p, soit une augmentation de 2,37% et de 6,59% respectivement par rapport à 2019

1a) Compétitivité pour la croissance et l'emploi: 23,969 milliards d'EUR en c/e et 22,004 milliards d'EUR en c/p, soit une augmentation de 2,72% et de 7,22% respectivement par rapport à 2019.

La sous-rubrique se caractérise par les éléments suivants:

- établir le niveau des c/e en visant une réduction totale de -747 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2020;

- fixer le niveau des c/p en réduisant les crédits demandés dans le PB 2019 d'un montant total de -104,42 millions d'EUR.

Les réductions envisagées concernent principalement :

- le cadre stratégique commun (CSC) pour la recherche et l'innovation (424,90 millions d'EUR, dont 413 millions d'EUR pour Horizon 2020 ;

- le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) (197 millions d'EUR, dont 169 millions d'EUR pour les transports et 28 millions d'EUR pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;

- le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS) (90 millions d'EUR) et le programme pour la compétitivité des entreprises et pour les petites et moyennes entreprises (COSME) (20 millions d'EUR).

Les montants tiennent compte des réductions opérées dans les contributions accordées aux agences décentralisées, d'un montant total de -2,5 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de cette sous-rubrique.

La marge disponible au titre de la rubrique 1a s'élèverait à 1,221 milliard d'EUR.

1b) Cohésion économique, sociale et territoriale: 58,470 milliards d'EUR en c/e et 50,007 milliards d'EUR en c/p, soit une augmentation de 2,23% et de 6,32% respectivement par rapport à 2019.

La sous-rubrique se caractérise par les éléments suivants:

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de -141,89 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2020 pour des lignes budgétaires spécifiques, à savoir en ce qui concerne l'initiative pour l'emploi des jeunes (enveloppe spécifique complémentaire) (-116,67 millions d'EUR) et en ce qui concerne l'assistance technique et les actions innovatrices (-25,22 millions d'EUR);

- fixer le niveau des crédits de paiement en réduisant les crédits demandés dans le PB 2020 en ce qui concerne l'initiative pour l'emploi des jeunes (enveloppe spécifique complémentaire) d'un montant de -35,00 millions d'EUR.

La marge globale pour les engagements ne serait plus utilisée. La marge disponible au titre de la sous-rubrique 1b serait égale à zéro.

RUBRIQUE 2: Croissance durable - ressources naturelles: 59,751 milliards d'EUR en c/e et 57,774 milliards d'EUR en c/p, soit une augmentation de 0,18% et de 0,65% respectivement par rapport à 2019

Les caractéristiques principales de cette rubrique comprennent:

- la réduction du niveau des crédits d'engagement demandés dans le PB 2020 de -243,9 millions d'EUR au titre du Fonds européen agricole de garantie - dépenses relatives au marché et les paiements directs (-239,9 millions d'EUR), et des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) (-4 millions d'EUR);

- la réduction des crédits de paiement demandés dans le PB 2020 d'un montant total de -239,9 millions d'EUR à la suite de la réduction des crédits d'engagement pour le Fonds européen agricole de garantie en ce qui concerne les crédits non dissociés.

La marge disponible au titre de la rubrique s'élèverait à 669,99 millions d'EUR.

RUBRIQUE 3: Sécurité et citoyenneté: 3,602 milliards d'EUR en c/e et 3,689 milliards d'EUR en c/p, soit une réduction de -4,86% et une augmentation de 4,59% respectivement par rapport à 2019

La rubrique se caractérise par les éléments suivants:

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de 126,34 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2020 en ce qui concerne le Fonds «Asile, migration et intégration», le Fonds pour la sécurité intérieure, le programme sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, les actions de communication, Europe créative, le programme «Droits, égalité et citoyenneté», la santé, le programme «L'Europe pour les citoyens», la justice et les consommateurs;

- fixer le niveau des crédits de paiement en réduisant les crédits demandés dans le PB 2020 d'un montant total de -34,49 millions d'EUR;
- placer en réserve un montant de 400 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 115,4 millions d'EUR en crédits de paiement en ce qui concerne le Fonds « Asile, migration et intégration ».

La marge disponible au titre de la rubrique serait égale à zéro. Compte tenu de l'absence de marge, l'instrument de flexibilité est utilisé à hauteur de 338,9 millions d'EUR et la marge globale pour les engagements est utilisée à hauteur de 312,83 millions d'EUR.

RUBRIQUE 4: Europe dans le monde: 10,114 milliards d'EUR en c/e et 8,946 milliards d'EUR en c/p, soit une réduction de -10,64% et de -4,41% respectivement par rapport à 2019

Le Conseil a proposé :

- d'établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de -193,24 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2020 pour un certain nombre de lignes budgétaires concernant l'instrument de coopération au développement (ICD), l'aide humanitaire, l'instrument d'aide de préadhésion (IAP II), l'instrument européen de voisinage (IEV), l'instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers (IP), l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), l'initiative «Volontaires de l'aide de l'UE» (VAUE) ;

- de fixer le niveau des crédits de paiement en réduisant les crédits demandés dans le PB 2020 d'un montant total de -40 millions d'EUR comme conséquence des réductions des crédits d'engagement pour ce qui concerne les crédits non dissociés, dont -20 millions d'EUR pour l'instrument de coopération au développement (ICD), -10 millions d'EUR pour l'instrument d'aide de préadhésion (IAP II) et -10 millions d'EUR pour l'instrument européen de voisinage (IEV);

La marge disponible au titre de la rubrique 4 s'élèverait à 395,67 millions d'EUR.

RUBRIQUE 5 - Administration: les dépenses administratives s'élèveraient à 10,269 milliards d'EUR, soit une augmentation de 3,28% par rapport à 2019

La marge disponible au titre de la rubrique s'élèverait à 732,94 millions d'EUR.

Instruments spéciaux

Le Conseil suggère de maintenir les crédits inscrits au PB 2020 au titre de la réserve d'aide d'urgence, du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et du Fonds de solidarité de l'Union européenne. Il propose de mobiliser la marge globale pour les engagements à hauteur de 312,83 millions d'EUR en crédits d'engagement et l'instrument de flexibilité à hauteur d'un montant de 338,90 millions d'EUR en crédits d'engagement.